

Nîmes Métropole et VINCI Autoroutes signent une convention Autoroutes Bas Carbone pour accélérer le développement des mobilités décarbonées

Ce mercredi 21 septembre, Nîmes Métropole et VINCI Autoroutes, représentés respectivement par Franck Proust Président de la Métropole, et Pierre Coppey Président de VINCI Autoroutes et Directeur Général Adjoint de VINCI, ont, à l'occasion de l'inauguration du parking de covoiturage de Nîmes Est, cosigné une Convention Autoroutes Bas Carbone. Il s'agit de la première du genre en Occitanie, liant une métropole et un concessionnaire autoroutier en faveur des nouvelles mobilités et de la préservation de l'environnement en Occitanie.



Un partenariat pour accélérer le développement des mobilités décarbonées

Répondant à l'enjeu majeur de la décarbonation des transports, l'objectif de cette convention est d'apporter des solutions et des services concrets et innovants en matière de mobilité. En effet les autoroutes A9 et A54 passent au cœur du territoire Nîmois, et desservent notamment les villes de Nîmes, Marguerittes, Garons, Caissargues, et l'Est de la Métropole via l'échangeur de Remoulins. Un secteur stratégique puisqu'il accueille un trafic de plus de 100 000 véhicules par jour en moyenne, mêlant des déplacements de longue distance et les mobilités du quotidien (trajet domicile-travail, loisirs, santé...).

Avec ce partenariat, dont l'objet est de réinventer les usages de l'autoroute au sein de la métropole nîmoise, Nîmes Métropole et VINCI Autoroutes se donnent notamment les moyens d'œuvrer conjointement pour que les axes autoroutiers structurants ainsi que le futur contournement ouest de Nîmes puissent être plus accessibles aux bus et autocars express et ainsi améliorer l'offre existante.

En outre, les partenaires souhaitent répondre au défi climatique et environnemental par des actions concrètes permettant de :

- Favoriser les nouvelles mobilités, notamment partagées, et les nouveaux comportements associés.
- Encourager le développement des mobilités bas carbone et moins polluantes
- Développer la production d'énergies renouvelables au service de ses usages et de ceux du territoire
- Développer des infrastructures respectueuses de l'environnement et de la biodiversité

Un nouveau parking de covoiturage le long du réseau VINCI Autoroutes

C'est dans ce cadre que VINCI Autoroutes et Nîmes Métropole collaborent pour développer l'offre d'aires de covoiturage, et ont inauguré ce même jour un nouveau parking de covoiturage au niveau de la sortie Nîmes Est sur l'A9. Fruit d'une collaboration étroite, pour répondre à l'évolution des usages dans le domaine de la mobilité du quotidien, cette nouvelle infrastructure va permettre d'accompagner le développement de la mobilité partagée et ainsi contribuer à décarboner les déplacements du quotidien en luttant contre l'autosolisme.



Les trajets routiers du quotidien sont aujourd'hui dominés par des usages autosolistes, en particulier les trajets domicile-travail, que les Français effectuent pour 75 % d'entre eux en voiture. Plus de 8,5 conducteurs sur 10 sont seuls dans leur véhicule selon le [2^e baromètre de l'autosolisme](#) de VINCI Autoroutes dont les résultats ont été dévoilés ce 20 septembre 2022 : Faciliter le développement de mobilités partagées constitue une priorité pour réduire les émissions de carbone liées aux déplacements du quotidien – une transformation des usages à laquelle VINCI Autoroutes entend contribuer à travers sa démarche « Autoroute Bas Carbone », initiée en 2019.

Cofinancé par les 2 partenaires pour un montant de 562 K€, ce nouveau parking de covoiturage est construit sur un terrain acquis et fourni par la Métropole, et directement connecté à l'échangeur n° 24 de l'autoroute A9, pour favoriser le développement de la mobilité partagée au sein du territoire nîmois, notamment dans le cadre des trajets du quotidien. Doté de 56 places de stationnement gratuit, le parking propose 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite, et bientôt des bornes de recharge pour véhicule électrique. Il sera à terme relié au réseau de transport urbain de l'agglomération.

Conçu pour s'intégrer dans son environnement et contribuer à sa préservation, il dispose d'une noue paysagère végétalisée avec des espèces endémiques, pour recueillir et gérer les eaux de pluie au plus près de leur point de chute. Le parking dispose également d'un éclairage LED, d'équipements de collecte des déchets et de cheminements piétons sécurisés.

Le parking de covoiturage de Nîmes Est s'inscrit dans le cadre du Plan d'investissement autoroutier signé par VINCI Autoroutes avec l'Etat en 2017. Ce plan a pour vocation d'améliorer la desserte des territoires, de soutenir leur développement mais aussi d'encourager l'adoption de mobilités alternatives pour les trajets du quotidien.

Il est le 44ème parking de covoiturage du réseau VINCI Autoroutes, qui offre désormais 3636 places dédiées. VINCI Autoroutes s'est engagé, en partenariat avec les collectivités locales, à doubler le nombre de parkings de covoiturage proposés sur son réseau dans les quatre années à venir pour contribuer à la décarbonation des mobilités du quotidien, portant ainsi l'offre de places disponibles à près de 6 000.

CONTACTS PRESSE :

VINCI Autoroutes : Laurent NOE : 06 87 75 37 40 – laurent.noe@vinci-autoroutes.com

Métropole de Nîmes : Sabine TORRES : 06 81 41 52 34 – sabine.torres@nimes-metropole.fr